

## L'usure du temps menace le patrimoine religieux

Alertée par des cas isolés de destructions d'églises, l'opinion s'inquiète pour l'avenir de ces édifices. Plus qu'un problème d'entretien du patrimoine, la vraie urgence est de les faire vivre

Saint-Paul, c'est une église qui domine Granville (Manche) et la mer. Un édifice qui s'est tenu bien debout pendant cent ans. Contre vents et marées. Les vents lui ont pourtant donné un coup de Trafalgar le 26 décembre 1999 : la fameuse tempête endommagea la nef, obligeant la fermeture du sanctuaire et le rapatriement dominical dans une salle adjacente.

Un an et demi de travaux plus tard (1,3 million de francs), Saint-Paul rouvrit pourtant. La joie fut de courte durée : une chute de pierres obligeait à fermer de nouveau l'église deux ans plus tard. En cause, les matériaux : un assemblage à moindre coût de pierres tendres, de pierres dures et de béton de sable de mer qui éclate sous la corrosion de l'acier.

Coût de la restauration : 5 à 6 millions d'euros. Trop cher pour la ville. Menaçant ruine et n'étant pas à l'inventaire des Monuments historiques, l'édifice semblait promis à une démolition inéluctable. Un destin refusé par des Granvillais, qui ont créé en juillet l'association « Saint-Paul demain », voulant profiter des élections municipales prochaines pour engager les candidats sur le dossier. Et sauver l'église Saint-Paul. Peut-être.

### **Le patrimoine religieux français est-il donc menacé ?**

D'autres églises sont encore plus proches de la démolition. À Gesté (Maine-et-Loire) par exemple, la destruction de Saint-Pierre-aux-Liens a été votée en mai et devrait intervenir après les municipales. Des pierres tombaient dans le transept néogothique, nécessitant des travaux de rénovation trop lourds (3 millions d'euros) pour la mairie, qui préfère tout raser – sauf le clocher – et reconstruire un nouveau sanctuaire pour deux fois moins cher.

Dans le diocèse de Nantes, Sainte-Jeanne d'Arc, qui date des années 1940, est très abîmée et doit être démolie. Près de Nancy, l'avenir de l'église Saint-François d'Assise de Vandœuvre, construite par le célèbre architecte Jean Prouvé, est lui aussi en question, et sa vente par le diocèse est l'une des hypothèses envisagées.

Le patrimoine religieux français est-il donc menacé ? Depuis quelques mois, les articles alarmistes se sont multipliés dans la presse, aiguillonnés par un « Observatoire du patrimoine religieux » créé en 2006 par Béatrice de Andia, ancienne responsable culturelle de la Mairie de Paris (lire *La Croix* du 22 septembre 2006). « Le feu n'est pas dans la maison », assure pourtant Bruno Foucart, président du

Comité pour le patrimoine culturel, chargé par le ministre de la culture d'organiser un colloque sur le sujet au premier semestre 2008.

« Déjà en 1914, Maurice Barrès s'alarmait de La Grande Pitié des églises de France, rappelle cet historien de l'art. Il est clair qu'il va y avoir encore des démolitions. Mais, aujourd'hui, les municipalités dans leur grande majorité font des efforts remarquables pour entretenir les édifices religieux qui leur sont confiés. »

### **Depuis la loi de 1905, 144 églises ont été désaffectées**

Les chiffres le confirment. Depuis la loi de 1905, seules 144 églises ont été désaffectées – perdant leur statut culturel –, dont 30 bâties au XXe siècle. Parmi ces 144 sanctuaires désaffectés, 30 ont été détruits, 44 transformés en vue d'un usage autre que culturel et 5 vendus pour servir d'habitations. Un nombre très limité, au regard des quelque 45 000 églises de France.

Mais cette extraordinaire parure de clochers, célébrée par Chateaubriand, Hugo ou Proust, va-t-elle perdurer ? « Je ne suis pas inquiet pour aujourd'hui : les Français restent en majorité très attachés à leurs églises. Ils y célèbrent les grands événements de la vie, leurs mariages ou leurs enterrements. Je suis beaucoup plus inquiet pour demain. Si les jeunes n'y entrent plus, s'ils n'en comprennent plus le sens, qui sauvera ces édifices ? », interroge Olivier de Rohan-Chabot, président de La Sauvegarde de l'art français, premier mécène des églises et chapelles de France.

« 10 % des églises appartiennent à des communes de moins de 200 habitants et 75 % à des communes de moins de 3 000 habitants », souligne de son côté Béatrice de Andia. Avec l'exode rural, certaines ont des difficultés financières croissantes pour entretenir leurs monuments. Surtout quand ils ne sont pas protégés par l'État au titre des Monuments historiques – c'est le cas des deux tiers des lieux de culte – les privant de l'aide publique.

Les édifices du XIXe siècle sont les plus menacés. Construites en grand nombre grâce à une organisation concordataire efficace, les 12 000 églises neuves ou modifiées à cette époque, souvent dans un style « néo », restent encore mal comprises, mal aimées des non-spécialistes. Quant aux 3 000 églises, couvents ou chapelles bâtis après 1905, ils ne sont pas mieux lotis. « Au total, ces édifices du XIXe et XXe siècle représentent 35 % du bâti actuel, mais seulement 15 % des églises protégées au titre des Monuments historiques », observe Béatrice de Andia.

### **Restaurer ces pierres comme « pierres vivantes »**

Reste que le problème numéro un tient à l'usage de ces édifices, dont certains restent désespérément fermés ou vides. Leur implantation ne correspond plus à la démographie, hiatus aggravé par la baisse de la pratique religieuse. Et à l'heure des regroupements de communes, la tentation existe de ne plus les entretenir tous.

Sauver ces pierres suppose donc d'abord de les restaurer comme « pierres vivantes ». L'Assemblée plénière des évêques de France a pris la mesure du problème à Lourdes en novembre, chargeant Mgr Roland Minnerath, archevêque de Dijon, d'animer un groupe de travail sur le patrimoine religieux, avec pour mission de faire des propositions pour mieux occuper les églises du monde rural (lire page suivante). Mais le problème concerne tous les habitants.

Historiquement structurés autour de leur église, les villages y trouvent une cohérence, une lisibilité architecturale qui risque de se brouiller en l'absence de ce repère. « Quand il n'y a déjà plus de café, ni de poste au village, avoir encore l'église est un luxe. C'est le lieu où la communauté se retrouve en cas de drame », observe Bruno Foucart.

Pour permettre que l'église soit ouverte le plus souvent possible, afin que le promeneur de passage puisse s'y arrêter, un arrêt du Conseil d'État autorise les collectivités locales à avoir un salarié. Dans certaines communes de Bretagne, des étudiants sont engagés l'été pour accueillir et guider les visiteurs. Mais l'engagement bénévole de riverains peut aussi y aider.

La vigilance des habitants reste le plus sûr moyen de préserver ce patrimoine. Tous les experts le disent : si l'alerte est donnée à la première pierre ou ardoise qui tombe, on peut intervenir, si l'on attend que le toit s'effondre, c'est un drame.

L'organisation d'activités culturelles, avec l'accord du prêtre affectataire, et dans le respect de la dimension sacrée du lieu, permet aussi de ranimer certains lieux désertés. Les Français y sont favorables à 77 % selon un sondage publié par *Pèlerin* en septembre (1). Et ils estiment, à 67 %, qu'« il faut chercher à préserver le plus grand nombre d'églises ». Paradoxe, alors qu'ils les fréquentent de moins en moins. « Le péril qui menace nos églises ? C'est une question d'amour, bien plus qu'une question d'argent », conclut Olivier de Rohan-Chabot.